



CONDITIONS ANNULATION 2024

ULTR'ARVERNE – OBJECTIF PUY DE DOME – OBJECTIF LIVRADOIS FOREZ

CONDITIONS D'ANNULATION

L'inscription aux "Les Copains-Cyfac" pour les formules itinérantes et l'Ultr'Arverne intègre la « Garantie Annulation », c'est-à-dire, le remboursement de tout ou partie des sommes versées au titre de l'engagement et des différentes options souscrites, à l'exclusion des frais de la plateforme d'inscription.

La garantie s'exerce exclusivement dans les cas d'annulation suivants :

- **Décès** du participant, (Remboursement à son conjoint ou aux ayants droits)
- **Décès**, du conjoint ou concubin notoire ou de la personne qui lui est liée par le régime du PASC, d'un ascendant ou descendant au premier degré (décès survenant dans les 10 jours précédents l'épreuve).
- **Accident ou maladie grave du participant** : altération de santé constatée médicalement, nécessitant des soins médicaux et la cessation de toute activité cycliste, ceci devant être justifié par un certificat d'arrêt de travail et par un certificat médical précisant l'interdiction précitée.
- **Grossesse** qu'elle soit normale ou pathologique, accouchement.
- **Destruction ou détérioration des locaux professionnels ou privés** du participant par suite d'incendie, d'explosion, de dégâts des eaux ou de phénomènes naturels, à condition que la nature et l'importance des dommages justifie sa présence.
- **Vol dans les locaux professionnels ou privés** du participant à condition que l'importance de ce vol justifie sa présence et que le vol se produise dans les soixante-douze heures précédant le départ de la manifestation.
- **Pour raisons professionnelles**, sur présentation d'un justificatif de l'employeur
- **Vol de la carte d'identité ou du passeport** dans les soixante-douze heures précédant le départ de la manifestation sous réserve que ces documents soient indispensables au déplacement pour se rendre sur la manifestation.
- Convocation devant un tribunal en tant que juré ou témoins d'assises.
- Si le participant est atteint de la **grippe A-H1N1, du virus Ebola, du virus Zika, du Covid 19** au cours des 5 mois précédant la manifestation.

EXCLUSIONS :

- △ Maladies ou accidents dont la première constatation a été faite avant la demande de garantie. (Par maladie ou accident, on entend toute altération de santé interdisant au participant de pratiquer l'activité cycliste.
- △ Les dommages se rattachant directement ou indirectement à la guerre étrangère, la guerre civile.
- △ Suicide ou tentative de suicide, ivresse ou usage de stupéfiants ou de médicaments non prescrits par une autorité médicale compétente.
- △ Troubles psychologiques ou psychiatriques.
- △ Maladies psychiques, mentales ou nerveuses.
- △ Accidents résultant de la participation, à titre professionnel ou sous contrat avec rémunération à tout sport ou compétition ou entraînements préparatoires.
- △ La participation volontaire à des rixes, émeutes, mouvements populaires, actes de terrorisme ou de sabotage.
- △ Toutes dépenses indirectes liées à l'annulation de votre participation (Frais d'hébergement, de transport, etc.)

FORMALITES EN CAS DE SINISTRE :

Sauf cas fortuit ou de force majeure, la personne doit dans les cinq jours où elle a connaissance du sinistre, avertir par écrit (courrier ou mail) l'organisateur et fournir tous les justificatifs utiles :

- En cas de maladie ou d'accident, d'un certificat médical justifiant la demande d'annulation
- En cas de décès, d'un certificat de décès.
- En cas de vol, l'original du récépissé de dépôt de plainte ou de déclaration de vol délivré par l'autorité de police compétente.
- Dans les autres cas de tous documents justifiant la demande d'annulation.

MONTANT DE LA GARANTIE :

Le montant remboursé ne peut excéder le montant réglé, hors frais de la plate-forme d'inscription

Date de l'annulation	% de remboursement (hors frais de plateforme en ligne)
<i>Annulation avant le 30 avril</i>	90%
<i>Annulation entre le 1^{er} mai et le 31 mai</i>	75%
<i>Annulation entre le 1^{er} juin et le 15 juin</i>	50%
<i>Annulation après le 15 juin jusqu'à l'évènement</i>	25%